

OFFRE GFU MULTI-SITES



Ce service est destiné à la constitution d'un réseau d'interconnexion passive de sites d'intérêt général regroupés en **Groupe Fermé d'Utilisateurs**. L'interconnexion s'effectue via une liaison optique point à point entre un site public raccordable au réseau et son NRO de rattachement. En sus, une option d'activation du service est proposée.

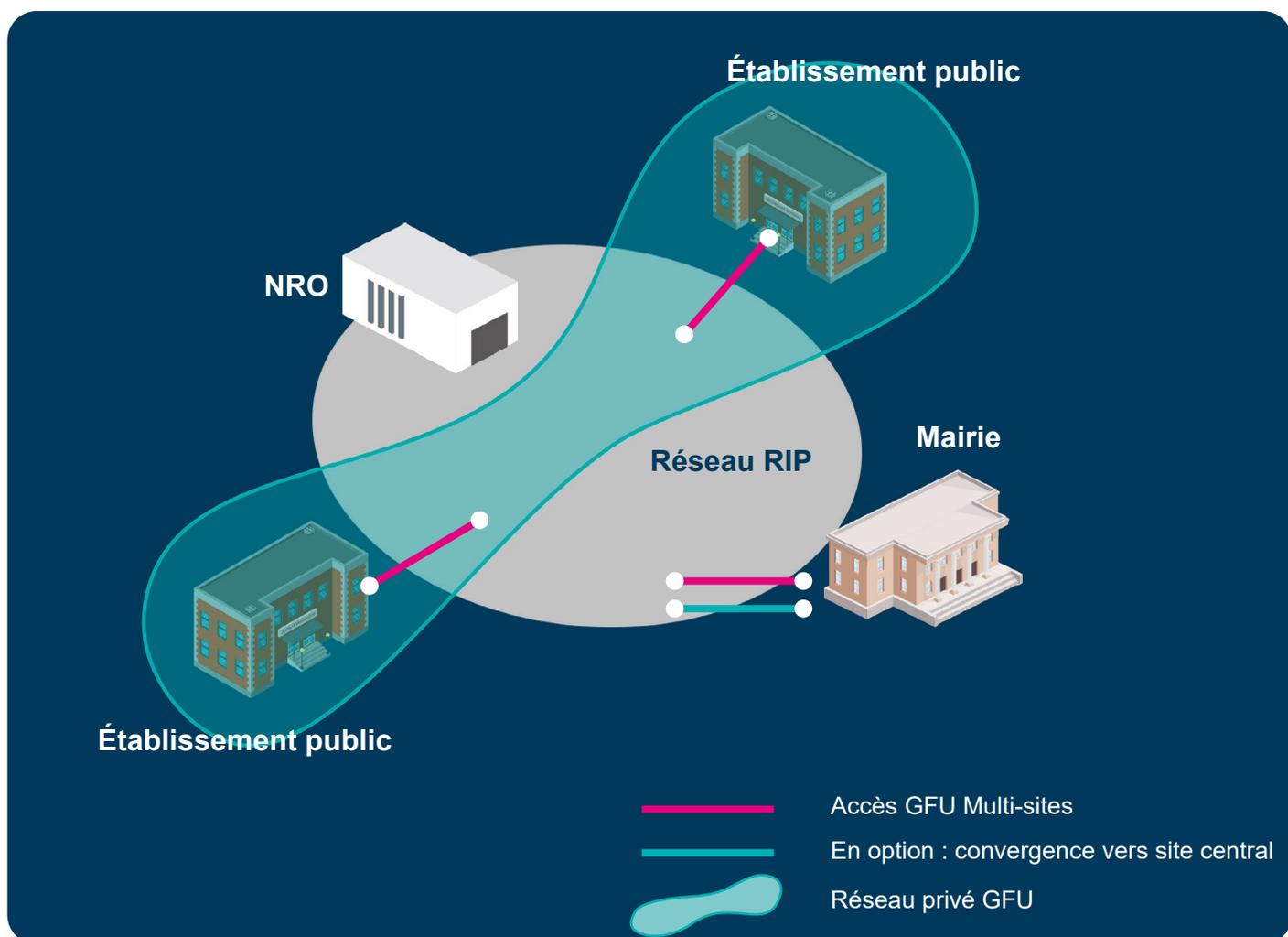


La mobilisation de ce service est conditionnée à la souscription simultanée d'un minimum de 5 liaisons. La durée du contrat est sous forme d'IRU 20 ans.

Pré requis :

- Pour un GFU passif, une prestation d'hébergement au(x) NRO devra être souscrite.
- Pour un GFU activé, une porte de collecte locale devra être souscrite.

SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA TECHNOLOGIE



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :

- Offre la possibilité aux collectivités publiques d'acquérir un droit d'usage sur le long terme à un tarif préférentiel.
- Disponible à l'échelle locale, départementale ou régionale (si le Réseau d'Initiative Publique le permet).
- Ce service comprend de base une GTR 4H HO et en option : GTR 7/7 24/24.
- L'option d'activation permet de souscrire à des tranches de débit garanti allant de 10Mb/s à 1Gb/s.
- Souscription réglementée par la Décision n° 2005-0208 du 15 mars 2005 de l'Arcep qui est venue préciser la notion de « groupes fermés d'utilisateurs » (GFU) :
Le GFU se définit comme un ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau.



LA PRESTATION DE RACCORDEMENT COMPREND :

- Le déplacement d'un technicien.
- La mise en continuité de la fibre optique entre les deux points de livraison.
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public (en amont du PBO) et le bandeau de terminaison optique dans le domaine privé.
- Le raccordement du point d'entrée dans le site jusqu'à l'emplacement désigné pour le bandeau de terminaison optique sera d'une distance maximum de 30m.
- La mise en continuité de la fibre optique jusqu'au point d'activation de la liaison.
- La recette du lien.
- Transparence aux protocoles de niveau 2 (si activation).

LES OUTILS MIS À DISPOSITION DES PARTENAIRES D'ALTITUDE INFRASTRUCTURE :

- Boîte mail : cotations@altitudeinfra.fr